

Aperçu des prestations

mydrive World Mastercard® Standard / mydrive American Express® Gold



PRESTATIONS		avec un volume de transactions ¹ annuel de 7 500 CHF	avec un volume de transactions ¹ annuel de 15 000 CHF
Bonus sur le volume de transactions	100% de réduction sur la cotisation annuelle (l'année suivante)		
Prestations exclusives	Concierge auto ²		oui
Programme partenaire	Avantages Mastercard® Priceless® Cities	oui	–
	Offres American Express® Selects SM	–	oui
Assurances voyage³	Assurance accidents moyens de transport (invalidité ou décès)	400 000 CHF	700 000 CHF
	Frais de recherche, de sauvetage et de dégagement		60 000 CHF
	Assurance frais médicaux pour les voyages à l'étranger	–	10 000 CHF
Assistance³	Informations sur le voyage & assistance voyage	–	oui
Assurances suppl.	Assurance du solde		optionnelle, payante
Service de Cartes	Retrait d'espèces		oui
	Option de paiement par acomptes ⁴		oui
	Application Swisscard avec notification de solde ⁵		gratuite
	Payer sans contact		oui
	Paiement mobile ⁶		oui
	3-D Secure – shopping en ligne sûr		oui
	Notification en cas de transactions par carte avec soupçon de fraude		oui
	Service clientèle		oui, 24h
	Limite de dépenses, max. (dépend de la solvabilité)	15 000 CHF	30 000 CHF
	Remplacement de la carte		48 heures (en général)
	Pas de responsabilité ⁷ en cas de vol ou de perte de la carte		oui
	Tenue de compte (monnaie)		CHF
	Modes de paiement	Système de recouvrement direct (LSV), bulletin de versement, e-facture	
FRAIS	Cotisation annuelle carte principale	50 CHF	100 CHF
	Cotisation annuelle carte supplémentaire	20 CHF	50 CHF
	Retraits d'espèces aux distributeurs automatiques en Suisse		3,75%, au min. 5 CHF
	Retraits d'espèces aux distributeurs automatiques à l'étranger ⁸ / aux guichets bancaires		3,75%, au min. 10 CHF
	Frais pour transactions en monnaie étrangère ou à l'étranger		2,5%
	Taux d'intérêt annuel⁹ à partir de la date de comptabilisation		12%
	Frais pour la facture papier (par facture mensuelle)		1.95 CHF
	Copie facture mensuelle (par ordre)		10 CHF
	Double facture mensuelle à la propre adresse ou à une tierce adresse (forfait annuel)		25 CHF
	Envoi à l'étranger (par facture mensuelle, additionnel au supplément de traitement pour facture papier)		1 CHF
	Frais de versement PostFinance (frais facturés par la Poste pour versements d'espèces au guichet postal)		selon le tarif postal actuel
	Carte de remplacement (p.ex. en cas de perte, de vol ou de dommage intentionnel)		25 CHF
	Envoi de la carte par exprès ou par coursier		frais effectifs, au min. 25 CHF
	Frais pour rappel de paiement		20 CHF
	Recherche d'adresse		25 CHF

1 Hors frais, intérêts, arriérés, retraits d'espèces, paiements des transferts et des opérations de change (aussi en substituts monétaires, tels que monnaie cryptée, Traveler Cheques, chargement des moyens de paiement sans espèces, etc.) ainsi qu'aux négociants en titres, paiements des prestations liées à la carte (p. ex., assurances optionnelles), ainsi que jeux de hasard et prestations semblables aux jeux de hasard.
2 Le service du concierge auto est fourni par Ten Lifestyle Management Switzerland GmbH au nom et pour le compte de Swisscard AECS GmbH («émettrice»). Les conditions générales d'utilisation du concierge auto, accessibles sur mydrivecard.ch/concierge-auto, s'appliquent.
3 Vous trouverez les dispositions détaillées (y compris les sommes d'assurance et les exclusions de responsabilité) dans les conditions d'assurance (incl. informations pour les assurés des assurances collectives) que vous pouvez consulter sur le site www.swisscard.ch ou demander auprès de Swisscard AECS GmbH.
4 L'octroi d'un crédit est interdit s'il entraîne un surendettement.
5 En fonction du produit de carte, certaines prestations de l'émettrice proposées dans/via l'application Swisscard ne sont pas disponibles, ou le sont de manière limitée, ou encore contre paiement. La prise en compte des transactions peut présenter des retards relativement à la notification (pas de données en temps réel).
6 Informations détaillées sur www.swisscard.ch/fr/clients-privés/prestations-de-cartes-de-credit/paiement-mobile
7 Pas de responsabilité, dans la mesure où tous les devoirs de diligence et de collaboration en vertu des Conditions générales (CG) ont été respectés.
8 Les transactions de loto, de paris et de casinos seront traitées comme des retraits d'espèces aux distributeurs (à l'étranger).
9 Les dérogations s'appliquent le cas échéant aux contrats existants avec utilisation de l'option de paiement par acomptes. Le taux d'intérêt annuel applicable se trouve sur la facture mensuelle actuelle de l'émettrice ou bien peut être demandé à tout moment au service clientèle de l'émettrice.